

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

460 millions de dollars pour une année complète. Et ce qu'il est important de constater, c'est qu'au plan des mesures sociales les Canadiens sont favorables. Et si l'on parle uniquement du système de santé, on voit de façon très large d'après les sondages que les Canadiens sont en faveur de cette situation et que, en conséquence, le gouvernement canadien doit continuer à aller de l'avant avec ce système.

• (1220)

De même, lorsque l'on parle de la situation du déficit, parce qu'il nous faut financer ces programmes, et que les Canadiens veulent bénéficier de ces programmes, on a à se poser la question suivante: Est-ce que la situation du déficit dépend de quoi? On dit qu'une partie importante de la hausse du déficit résulte de l'accroissement des frais de service de la dette publique. Seule une proportion relativement faible de la hausse prévue du déficit est attribuable aux mesures officielles lancées par le gouvernement. Toutefois, ce dernier s'est résolu à accepter une hausse du déficit afin d'apporter un soutien important à l'activité économique. Lorsque le Budget d'avril 1983 avait été présenté, quelque temps ou quelques semaines avant la présentation de ce Budget, les économistes, de façon générale, demandaient au gouvernement que s'il devait augmenter le déficit, il fallait qu'il le fasse, sauf qu'il devait s'organiser pour mettre de l'argent dans la création d'emplois, et aussi pour stimuler l'activité économique car, se disaient-ils, si on stimule l'activité économique, cela amènera automatiquement la réduction du déficit. Ainsi, après avoir lu régulièrement les articles se rapportant à l'économie en général, on peut dire que notre déficit est un déficit de conjoncture et non pas de structure, c'est-à-dire que si les emplois continuent d'augmenter, les députés de l'opposition nous diront quand même que durant le dernier mois il y a eu augmentation du taux de chômage. Mais il faudra dire ceci cependant, c'est qu'il y a eu quand même création de 54,000 nouveaux emplois, sauf que ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu aussi 75,000 nouvelles personnes qui sont entrées sur le marché du travail.

Alors ce qu'il nous faut donc faire, c'est mettre de l'avant des mesures incitatives pour entraîner automatiquement une réduction du déficit et faire en sorte de créer des emplois. S'il y a création d'emplois donc, à ce moment-là, les activités économiques vont provoquer une diminution des prestations d'assurance-chômage, et partant, des dépenses publiques des particuliers. Si on fait ces choses-là, l'impôt sur le revenu des sociétés et les recettes tirées de la taxe de vente augmenteront également. En outre, l'entrée en vigueur des augmentations prévues des taux de taxes requises en partie pour financer les mesures de stimulation annoncées dans le Budget d'avril contribueront à réduire davantage ce déficit.

Ce qui m'amène à parler, monsieur le Président, de la situation se rapportant à nos programmes de création d'emplois. Lorsqu'on parle précisément de création d'emplois, on parle de la situation des jeunes, des gens, des femmes et ainsi de suite, enfin de la population en général; mais on essaie, lorsqu'on examine les statistiques, de mettre l'emphase sur la situation des jeunes. Si on parle, par exemple... Dans la période où l'on est, on prépare la situation d'Été Canada. On peut dire

que le gouvernement canadien, pour l'exercice budgétaire de 1984-1985, veut mettre pour le programme Été Canada un budget de 70 millions de dollars, faisant en sorte qu'il y aura, à ce moment-là, 27,000 participants à ce programme et que l'on pourra aider ces travailleurs durant l'été. Il y a aussi Canada au Travail et l'article 38 qui font que les gens vont pouvoir se remettre au travail. Le programme Accès-Carrière qui est très important aussi, et qui prend beaucoup du Budget. Si on prend les budgets prévus pour l'année financière 1983-1984, dans le cadre de la création d'emplois, Canada au Travail veut dire, à ce moment-là, qu'il y aura un grand total de 812.8 millions de dollars consacrés à ce programme. Le coût des prestations sera de 66.5 millions de dollars et le budget du programme sera de 614.3 millions de dollars. On prendra aussi un budget d'assurance-chômage de 123 millions de dollars. Et quelle est la participation totale à ce moment-là? Le tout pour 250,000 emplois équivalant à 58.4 années-personnes au travail. Ce qui est donc important, ce sont ces budgets, ces programmes de création d'emplois, Canada au Travail, Clé, Accès-Carières... Dans ce dernier cas, le programme va permettre à des gens qui, depuis un certain temps, sont en chômage et qui peut-être dans certains cas ont perdu leurs prestations d'assurance-chômage et sont à la recherche d'un emploi; eh bien! Le programme Accès-Carières pour 1983-1984 mettra en jeu un grand total de 115,000 millions de dollars.

Tous ces programmes-là, monsieur le Président, il nous faut les financer. Il nous faut donc, si on veut réduire effectivement nos déficits, inciter les travailleurs, inciter les employeurs à la création d'emplois. On l'a dit dans l'exposé budgétaire du mois de février 1984 et aussi dans celui d'avril 1983, à savoir que le secteur privé, par les incitations du gouvernement canadien, est un créateur d'emplois. Et nous croyons que nous avons certains programmes à caractère temporaire; nous en avons eu au cours de l'année financière 1982-1983 par le programme Relais et d'autres qui existaient à l'époque et qui s'appelaient P.D.C.C., programmes de développements communautaires du Canada. Nous avons mis des sommes d'argent dans le système justement pour faire travailler les citoyens, pour faire diminuer le total des prestations d'assurance-chômage et, à ce moment-là, garder actifs ces citoyens-là et essayer de faire tourner la roue.

Si on regarde la situation du programme Relais, si je regarde spécifiquement ma circonscription, l'année dernière, monsieur le Président, dans le cadre de ce programme qui a été annoncé lorsque nous étions revenus à la Chambre vers le 20 octobre, si je me souviens bien, lors de l'exposé budgétaire du ministre des Finances qui a été fait le 27 octobre 1982, il avait été prévu une somme de 170 millions de dollars pour la province de Québec. Et, à ce moment-là, il devait y avoir une entente avec le gouvernement du Québec au sujet de ce programme. Maintenant, chacun des deux paliers de gouvernement, à la suite de la rupture d'une entente qui avait été conclue au mois de décembre 1982, est allé chacun dans sa direction et nous avons pu avec ces 170 millions de dollars dans la circonscription de Lotbinière aller chercher 1.5 millions de dollars, c'est-à-dire que les gens ont présenté des projets et il y a eu effectivement création d'emplois.